

OBJET DE L'OPERATION

La société « BF2 Schiltigheim » va démarrer prochainement les travaux de démolition de l'ancienne usine CADDIE à Schiltigheim. L'opération se déroulera en plusieurs étapes :

- Travaux de dépollution
- Désencombrement et curage des locaux
- Travaux de désamiantage
- Travaux de démolition et terrassement

Ces prestations sont réalisées par des sociétés spécialisées dans leur domaine et contrôlées par des experts indépendants missionnés par BF2.






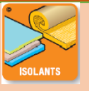

TRAVAUX DE DEPOLLUTION : EN COURS

Une installation de dépollution des sols et de la nappe phréatique est actuellement en cours de fonctionnement afin de dépolluer les sous-sols de l'ancienne usine Caddie et les rendre compatibles avec un usage du terrain non-industriel. L'installation de dépollution « in-situ » extrait les contaminants du sol et de la nappe et les filtre.

Ces opérations sont encadrées par un arrêté préfectoral et sont réalisées sous contrôle strict des services environnementaux de la DREAL.

DESENCOMBREMENT ET CURAGE DES LOCAUX : JUILLET-AOUT 2017

Cette opération permet d'évacuer et de trier les déchets et matériaux divers présents dans les bâtiments, hors éléments de structure. Ces matériaux seront triés conformément à la réglementation en vigueur et seront acheminés vers des centres de traitement adapté (recyclage si possible). Ainsi, l'entreprise disposera différentes bennes sur le site pour y déposer les différentes catégories de déchets.

Déchets non inertes						
						 
	Déchets en mélange non-valorisable					
Traitement	Broyage des éléments en copeaux	Fonderie ou aciérie	Broyage ou livraison en plasturgie	Papeterie	Centre de stockage de déchets non dangereux	
Utilisation secondaire	Valorisation énergétique	Lingots de métaux	Renouvellement de matériaux	Renouvellement de matériaux	INSDND → enfouissement de classe 2 ou usine de revalorisation énergétique → Energie / Chaleur	
% revalorisation	100 %	100 %	100 %	100 %	60 %	

TRAVAUX DE DESAMIANTAGE : AOÛT-NOVEMBRE 2017

Le désamiantage sera réalisé par une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante. Les travaux sont encadrés par une réglementation contraignante garantissant une absence d'exposition aux fibres d'amiante (Code du travail, Décret n°2012-639 du 4 Mai 2012). L'ensemble des procédures sont soumises au préalable au jugement de l'inspection du travail qui opère un contrôle strict, et réalise fréquemment des contrôles sur chantier afin de vérifier le respect des méthodes de travail pendant leur réalisation.

Les éléments contenant de l'amiante seront confinés et évacués en centre de traitement final contre des récépissés permettant la traçabilité permanente du déchet.

TRAVAUX DE DEMOLITION : SEPTEMBRE 2017 – JANVIER 2018

L'opération de démolition des bâtiments nécessitera l'utilisation de pelles mécaniques conduites par des chauffeurs certifiés et expérimentés en démolition.

A cette étape, il ne restera que les murs des bâtiments qui seront méticuleusement broyés pour limiter l'envol de poussières. De plus, un système de brumisation sera déployé pour capter les poussières.

L'ensemble des bétons seront recyclés et réutilisés.

-oOo-

INTERVENANTS



Le Maître d'Ouvrage de l'opération est la société BF2 Schiltigheim, spécialisée en requalification de site industriels, représentée par Pierre LARRALDE.



L'entreprise mandataire des travaux de désamiantage et démolition est la société Nasarre Fils. Les travaux de désamiantage seront réalisés par la société Bati Elsass Environnement de Hochfelden.

Le responsable de l'opération, Bastien DURA, est joignable par messagerie à l'adresse suivante : nasarrefils.bastien@orange.fr.



Le Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé responsable de ce chantier est Philippe FELTEN, de la société ATB de Brumath, joignable par messagerie à l'adresse suivante : atb.felten@wanadoo.fr.

DAMEX

Démolition Amiante Expertises

L'assistant au Maître d'Ouvrage spécialisé dans les travaux de désamiantage et démolition est Rémy COMAS de la société DAMEX. Il est joignable par messagerie à l'adresse suivante : remy.comas@damex.fr.